

**Correction
collective****Session de
janvier 2020****Examen de droit des
obligations (Partie générale)****IUR II**

Il n'y aura pas de correction collective de l'examen **de droit des obligations (Partie générale)** (IUR II) effectué lors de la session de janvier 2020.

Les candidat(e)s pourront consulter leur copie en prenant contact avec les assistants de la Chaire de droit privé et de droit romain jusqu'au 15 mars 2020.

Les demandes ultérieures ne seront pas prises en considération.

Prof. Pascal PICHONNAZ